

Conduite de la politique étrangère de la France - réforme du ministère des Affaires étrangères - CIMEE

Cela suppose enfin que notre pays continue à s'affirmer à l'extérieur d'une seule voix. Le gouvernement a veillé en cette période de cohabitation au strict respect des institutions qui organisent précisément cette unité d'action. Il a également favorisé la réforme de votre ministère ainsi qu'une meilleure coordination et une meilleure adaptation aux évolutions du monde de tous les services qui concourent à l'action extérieure de la France. La création du Comité interministériel des moyens de l'Action extérieure de la France que je vous avais annoncé il y a un an en témoigne et je tiendrai moi-même une nouvelle réunion de cette instance dans les semaines à venir. De même, je préside chaque mois un comité interministériel consacré aux affaires européennes.

Mesdames et Messieurs,

La politique étrangère que vous avez à mettre en œuvre n'a de sens que parce qu'elle est au service de la France. C'est votre fierté de servir un grand pays, de le faire avec patriotisme, de le faire avec courage et abnégation dans des circonstances souvent difficiles, en Algérie ou ailleurs, d'être les artisans d'une grande tâche. La France a besoin plus que jamais d'un excellent outil diplomatique parce qu'elle s'ouvre chaque jour davantage sur le monde et qu'elle doit en connaître les ressorts comme les dangers et les chances. Je vous remercie de l'action que vous menez chaque jour avec un grand sens du service public et de façon remarquable au service de la politique étrangère de la France. Je vous assure de ma confiance.

PARIS, 1^{er} SEPTEMBRE 1994

Conférence des ambassadeurs - Discours du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, il y a un an, pratiquement jour pour jour, je réunissais ici même la première conférence des ambassadeurs et je vous avais alors proposé d'engager ensemble une grande réforme du Quai d'Orsay.

J'avais souligné que cette réforme n'était pas une fin en soi mais que notre outil diplomatique rénové devrait être mis au service d'un projet politique cohérent et ambitieux.

Mise en œuvre de la politique étrangère de la France - rôle du ministère des Affaires étrangères et de ses agents

Du point de vue de sa diplomatie, la France est en effet dans une situation originale : d'un côté, le réalisme devrait parfois l'inciter à la modestie et à la prudence. Aucun d'entre nous ne peut totalement éluder cette question dérangeante : "avons-nous les moyens de nos ambitions ?" et je vous avoue que je me la pose parfois

moi-même, notamment à l'issue de certaines conférences budgétaires.

Mais d'un autre côté, nous éprouvons, au plus profond de nous-mêmes, la volonté d'agir. Nous savons plus ou moins clairement que la France peut jouer un rôle mondial ; que notre refus obstiné du fait accompli ou de la fatalité nous désigne souvent pour lutter contre la montée de la violence, de l'intolérance et de l'injustice ; que notre tradition d'indépendance - héritage incontesté du Général de Gaulle - nous crée des responsabilités particulières.

Comment sortir de ce dilemme ? Comment résoudre cette apparente contradiction ?

Une seule voie nous est ouverte : celle de l'esprit d'initiative et de proposition. C'est par l'imagination, le sens du mouvement, la détermination dans l'exécution et, par dessus tout, la volonté de tenir son rang, que la France peut s'affirmer telle qu'elle veut être, c'est-à-dire une grande puissance.

Voilà le sens de notre combat, voilà ce que tout au long de l'année écoulée, nous avons essayé de faire ensemble :

- Sur le front économique, dans la négociation du GATT ;

- En Bosnie, en rassemblant nos partenaires européens, américains et russes ;

- Au Rwanda, en sauvant l'honneur de la communauté internationale ;

- Mais aussi ailleurs dans le monde, par exemple en renouant avec la Chine, en reprenant notre place au Moyen-Orient ou en tenant bon face au drame algérien.

Vous avez, chacun à votre poste, apporté votre contribution à ce combat de la France pour la défense de son rang, qui est aussi notre combat pour un idéal et pour une morale de la vie internationale.

Sans doute avez-vous parfois l'impression, à la lecture des récits qu'on fait ici ou là des grandes crises ou des grandes négociations, qu'on vous oublie ou qu'on vous caricature ; je sais, moi, le dévouement, la loyauté, l'esprit de sacrifice qui sont les vôtres et ceux de vos familles, et lorsque je prononce les mots d'esprit de sacrifice, ma pensée va bien sûr à ceux des agents au Département qui, depuis notre dernière rencontre ont hélas payé de leur vie le service de la France, Madame Afri en janvier 1994, M. Turreille en août dernier ; ma pensée va à tous les agents de l'Etat qui ont connu le même destin, gendarmes ou fonctionnaires des Finances, ainsi qu'à l'ensemble des personnels qui continuent de servir dans des situations particulièrement périlleuses et le nom de l'Algérie vient évidemment sur toutes les lèvres.

Je voulais d'emblée vous dire ce matin ma reconnaissance et partager avec vous la fierté d'avoir ensemble participé, depuis plus d'un an, à la conception et à la mise en œuvre d'une politique étrangère que même des détracteurs obtus ne pourraient qualifier de floue ou d'attentiste. Ayons, pour une fois, la coquetterie de la litote...

Cette deuxième conférence des ambassadeurs nous donnera pendant trois jours l'occasion de nombreux échanges de vues.

J'ai souhaité faire, dès ce matin, le point des trois questions qui me paraissent au cœur de ces rencontres :

- Où en est la réforme du ministère ?
- Quel bilan peut-on dresser de notre action au cours de l'année qui vient de s'écouler ?
- Quels sont les objectifs que nous nous fixons pour l'année qui vient ?

Bilan de la réforme du ministère des Affaires étrangères

L'an dernier, à la même date, dans cette même salle, je vous avais annoncé une réforme du ministère, portant à la fois sur la réorganisation de l'Administration centrale, l'amélioration de nos méthodes de travail et une clarification des relations avec les postes à l'étranger. Certains, parmi vous, ont dû sourire et penser que cette énième réforme aurait, dans sa mise en œuvre, autant de succès que les précédentes.

Notre réforme du Quai d'Orsay s'appuyait sur 4 idées :

- Mieux utiliser notre réseau à l'étranger,
- Mobiliser les agents du ministère,
- Renforcer le fonctionnement interne du Département,
- Restaurer dans l'Etat la mission de souveraineté du Quai d'Orsay.

Premier constat qui vous paraîtra sans doute une marque d'autosatisfaction, mais c'est une autosatisfaction qui, je l'espère, est collective : le pari, globalement, a commencé à être tenu.

Malgré les difficultés auxquelles il fallait s'attendre, la réorganisation de l'Administration centrale a été menée à bien grâce au décret du 4 novembre 1993, premier texte constitutif du ministère des Affaires étrangères (puisque ce ministère vivait jusque là sans aucun organigramme officiel).

La circulaire du Premier ministre à tous les membres du gouvernement rappelant en particulier le rôle de coordination des ambassadeurs a été signée et diffusée, sinon toujours - mais ce n'est qu'un début - intégralement appliquée.

Enfin, au terme d'un long processus gouvernemental, le Comité interministériel des Moyens de l'Etat à l'Etranger a vu le jour. Une première réunion du CIMEE s'est tenue au mois de mars. Une seconde aura lieu dans les prochains jours. Le Comité permanent s'est réuni à trois reprises sous l'autorité du secrétaire général du gouvernement, notre secrétaire général, M. Dufourcq, en étant le rapporteur. Je sais qu'il faudra du temps pour que cette instance atteigne sa vitesse de croisière et que des conséquences pratiques soient tirées de ses travaux. Je ne sous-estime pas les blocages que nous avons rencontrés et que nous rencontrerons. Mais je crois que notre dossier est bon, que les procédures sont claires, que la méthode de travail est efficace. Nous devons donc persévérer. Le Département montre ainsi l'exemple de ce que doit être la réforme de l'Etat.

Au sein même du ministère, des structures nouvelles

ont vu le jour. Quatre directions générales fonctionnent. Elles constituent d'une certaine façon l'ossature de la maison. Elles ont été totalement remaniées, et leur organisation interne a été adaptée à leurs missions nouvelles. La direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques a conçu sa propre réforme avec le souci de renforcer la continuité nécessaire entre nos choix politiques et nos actions de coopération. C'est un des points que j'ai pu évoquer avec l'ensemble des conseillers culturels que nous avons réunis à Paris à la fin du mois de juillet.

Une réforme, ce n'est pas seulement des textes, je viens d'en rappeler quelques uns, ou des structures administratives, c'est aussi un esprit.

J'avais, l'an dernier, particulièrement insisté sur les méthodes de travail, les procédures, la nécessaire coordination dans une maison qui était parfois trop éclatée. Des efforts ont été faits en ce domaine. Les relations entre l'Administration centrale et les postes me paraissent plus fluides ; les ambassades sont mieux informées. Les progrès sont réels et, c'est vous qui l'avez dit, je l'ai constaté en lisant les télégrammes par lesquels vous avez donné votre appréciation sur cet aspect la réforme : dans l'ensemble, sous réserve de quelques adaptations ou de quelques critiques, vous vous félicitez de ces changements. Je dirai quant à moi que la rigueur apportée dans la présentation et ça compte, et aussi la rédaction des télégrammes facilite grandement la lecture de cette correspondance qui est absolument essentielle à la conduite de notre politique étrangère. Cet effort doit être poursuivi et accru.

De nombreux changements sont aussi intervenus dans des domaines moins spectaculaires, mais également importants : les instructions aux ambassadeurs, les plans d'action, les télégrammes quotidiens de presse, les télégrammes d'actualité, les actions de formation menées auprès des universités ou des chambres de commerce. Le Département, en un mot, s'est adapté, réformé, mobilisé, et je crois, a affirmé son existence vis-à-vis du monde administratif extérieur ou de la société civile.

Je tiens à rendre ici hommage à l'action menée par le Secrétaire général dans l'application de la réforme. Je lui avais confié l'an dernier une mission difficile : celle d'être l'animateur du réseau, le coordonnateur des services, le chef de l'administration et le chef du corps, fonctions qu'il ajoute aux tâches traditionnelles d'un secrétaire général des Affaires étrangères. Il s'en est acquitté avec autorité et finesse et je l'en remercie. J'insiste tout particulièrement sur le rôle d'animation des services et sur la nécessaire coordination entre eux ; je sais qu'il y a dans ce domaine encore des progrès à faire. La notion de chef de file par exemple sur un dossier déterminé n'est pas toujours entrée dans les mœurs. Je demande donc au Secrétaire général de rester vigilant sur ce point et de me faire, s'il l'estime nécessaire, les propositions utiles.

Voilà les réflexions que je voulais vous livrer sur une année de mise en œuvre de notre réforme. Le travail est nourri, les initiatives sont nombreuses, les résultats sont importants. Je souhaite que le rythme ne se ralentisse pas et que nous poursuivions ensemble la modernisa-

tion de notre ministère afin de donner à notre pays l'outil diplomatique dont il a besoin.

Poursuite de la modernisation du ministère des Affaires étrangères - situation des personnels - questions immobilières - gestion des postes

Je voudrais maintenant vous indiquer les orientations que, dans cette perspective, je souhaiterais voir mises en œuvre cette année pour poursuivre cette modernisation du ministère.

J'ai retenu un certain nombre de propositions que développera dans quelques instants le Secrétaire général.

Le premier volet concerne le personnel du ministère.

J'ai à l'automne dernier demandé à M. Philippe Cuvillier, ambassadeur de France, de réfléchir à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels, en particulier des agents de catégorie B et C. M. Cuvillier m'a remis des propositions. Certaines sont très ambitieuses, ce qui n'est pas une critique. D'autres passent par un accord inévitable du ministère du Budget, ce qui n'est pas acquis d'avance dans le contexte que nous connaissons. D'autres enfin nécessiteraient de modifier le décret de 1967 sur les rémunérations des personnels diplomatiques et consulaires, et il nous a semblé hasardeux de nous lancer dans cette aventure.

J'ai pu néanmoins retenir dès cette année certaines propositions qui concernent l'amélioration de la situation des conjoints : par exemple l'information et une meilleure formation avant leur départ en poste, ou leur association pour assurer des préparations à d'autres départs en poste.

Nous devons aussi aider les conjoints qui le souhaitent à travailler, ou au moins à ne pas être pénalisés dans leur recherche de travail. La direction des Français à l'étranger et des étrangers en France engage actuellement des négociations avec certains pays qui en l'état actuel du droit n'acceptent pas ou n'autorisent pas les conjoints de diplomates à travailler ; la direction générale de l'Administration de son côté doit prendre l'attache de la Fonction publique pour voir si des formules moins rigides que la disponibilité pour les conjoints fonctionnaires de l'Etat pourraient être recherchées. Je sais enfin que dans le cadre du CIMEE, des administrations sont prêtes à s'engager à donner, à compétence égale, une certaine priorité aux conjoints. Il faut continuer en ce sens.

J'ai également retenu certaines propositions concernant la vie en poste : les critères de prise en charge des logements à l'étranger seront précisés ; la préparation au départ en poste sera améliorée et la direction des Ressources humaines continuera à perfectionner les procédures de mutation. M. Dufourcq vous donnera tout à l'heure des chiffres qui montrent que la situation n'est, en ce domaine là, pas mauvaise. D'une manière générale, je vous demande aussi à tous, d'être attentifs à l'accueil de vos nouveaux collaborateurs, de quelque grade qu'ils soient, de quelque administration qu'ils viennent, car cet accueil à l'étranger est évidemment le premier visage du Département.

J'ai demandé au directeur général de l'Administra-

tion de procéder, sous l'autorité du secrétaire général, à un examen du tableau des indemnités de résidence afin que ce tableau reflète mieux qu'aujourd'hui l'ensemble des éléments de vie et de travail dans les pays étrangers. Il me remettra ses propositions avant la fin de l'année. Certaines disparités ne sont pas admissibles au regard des risques encourus dans certains postes par rapport à d'autres où les conditions de vie sont équivalentes à celles que l'on connaît en France. J'avais enfin demandé à mon collègue du Budget de mettre à la disposition des postes une ligne consacrée aux frais de représentation pour les collaborateurs de l'ambassadeur. Sa réponse ayant été négative, nous explorons d'autres voies pour dégager ce crédit minimal destiné à vos principaux collaborateurs.

Un effort doit être fait pour ce qui concerne le logement des personnels à Paris. Nous avons pris dans ce domaine beaucoup de retard par rapport à d'autres administrations, il faut donc essayer de le rattraper : j'ai demandé que dès cette année le Département réserve des appartements dans un immeuble du 15^e arrondissement à Paris pour les personnels de catégorie C qui rentrent de l'étranger. Cet effort, s'il est poursuivi pendant plusieurs années, devrait permettre la mise à disposition d'un nombre significatif de logements dans Paris intra muros pour les personnels des catégories les plus modestes.

Enfin, les syndicats n'ayant pas accepté ma proposition de création d'un fonds de prévoyance alimenté par une cotisation minime de tous les agents, nous réfléchissons à la manière de mettre en œuvre cette mesure de solidarité sociale qui avait été acceptée par le ministère du Budget.

Le deuxième volet de la poursuite de la réforme concerne la gestion des postes. C'est une des conditions de l'efficacité du Département. Et dans le cadre du CIMEE, nous devons être évidemment exemplaires.

Dans ce but l'expérience de globalisation des crédits qui avait été étendue en 1994 va être menée à bien : dès 1995, tous les postes à l'étranger bénéficieront de cette procédure nouvelle.

S'agissant de notre action immobilière, il est apparu que sa visibilité, comme on dit, est insuffisante, et qu'il nous faut programmer notre action sur une plus longue période. Le directeur général de l'Administration m'a proposé d'arrêter un programme général d'investissement patrimonial et de maintenance à l'étranger qui, au-delà d'un tableau de bord du patrimoine du Département, permettrait d'aboutir à une programmation annuelle des investissements immobiliers à l'étranger et à une programmation pluriannuelle de la gestion patrimoniale et immobilière qui donnera lieu non seulement à une prévision des investissements mais aussi de la maintenance.

Depuis un an, je le répète, beaucoup de dispositions ont donc été mises en œuvre. Vous avez, dans l'ensemble, par vos réactions à l'enquête menée par le secrétaire général au mois de juin, souligné l'importance qu'elles ont eues pour le travail quotidien des postes, nous allons en parler tout à l'heure, dans le débat qui s'instaurera entre nous. Peut-être la tonalité générale sera-t-elle moins positive que celle que j'ai trouvée dans vos télégrammes, cela arrive parfois. Il nous faudra en

toute hypothèse poursuivre dans cette voie longtemps encore. C'est tout le travail et le rôle du Département dans l'Etat qui sont en cause. Il y va, en définitive de l'efficacité de notre diplomatie.

Politique étrangère de la France depuis septembre 1993 - aboutissement des négociations du GATT

J'en viens ainsi, tout naturellement, à la deuxième question que je posais en commençant : quel bilan peut-on dresser de notre politique étrangère au cours de l'année écoulée ?

Premier acquis indéniable : le succès de la négociation du GATT, qui a été menée de bout en bout sous notre impulsion et sous l'autorité du Premier ministre, cela va de soi.

On a tendance à oublier aujourd'hui la situation dans laquelle nous nous trouvions en avril 1993 : la France isolée, une négociation complètement bloquée - j'ai le souvenir de mon premier Conseil Affaires générales du début d'avril 1993 -, un accord agricole détestable dit de Blair House. En septembre, encore, lorsque nous nous sommes rencontrés ici, rien n'était joué, rien n'était fait.

Or, l'accord a été conclu le 15 décembre 1993 sur des bases que tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître satisfaisantes. Je rappellerai les principaux points : un meilleur accès aux marchés pour nos produits ; un accord agricole qui correspond à nos objectifs, c'est-à-dire le maintien de la capacité exportatrice de la Communauté, le respect de la préférence communautaire, la pérennité de la politique agricole commune, la compatibilité du GATT avec cette PAC. Il faut ajouter la reconnaissance de l'exception culturelle, la création d'une Organisation mondiale du commerce qui aura notamment - ceci a été décidé à Marrakech - à traiter de nouveaux sujets tels que l'environnement ou les questions sociales dans leurs relations avec la concurrence et le libre-échange. Et parallèlement, le renforcement des instruments de politique commerciale de l'Union qui a été acquis in extremis par un vote, le 15 décembre précisément.

La signature officielle de cet accord est intervenue à Marrakech vous le savez le 15 avril dernier. Tout n'est certes pas réglé ! Les négociations doivent reprendre sur certaines questions qui ne sont pas résolues dans le cadre du cycle de l'Uruguay, je pense aux services, à l'aéronautique. Mais, nous pouvons d'ores et déjà, je crois, tirer deux leçons de cette négociation : d'abord, l'isolement de la France peut être surmonté lorsque nous nous en donnons les moyens, lorsque nous faisons l'effort de conviction et de mobilisation nécessaire. Ensuite, ce succès n'a été acquis que parce que nous avons pu mobiliser l'Union européenne tout entière ; c'est à Douze, et non pas tout seuls que nous avons gagné sur la scène internationale.

Le GATT donc, dans le cadre de l'Union. J'ajouterai que d'autres progrès de la construction européenne ont été enregistrés au cours de ces douze mois.

Elargissement de l'Union européenne

L'élargissement aux quatre pays de l'Association européenne de libre-échange (Autriche, Finlande, Norvège et Suède), avec la signature des traités d'adhésion en marge du Conseil européen de Corfou, le 24 juin dernier. Cette négociation a été difficile ; elle a été bien conduite par Alain Lamassoure et ses résultats ont été un succès pour l'Europe et pour la France : l'acquis communautaire a été repris intégralement ; nous n'avons accordé aucune dérogation générale et permanente ; les nouveaux Etats qui entrent, ou entreront dans l'Union, seront contributeurs nets au budget de la Communauté.

UEM - Livre blanc

- De même, des avancées très importantes sont intervenues pendant cette année dans le domaine de l'Union économique et monétaire avec l'entrée en vigueur de la 2^e phase de l'UEM le 1^{er} janvier 1994.

Je mentionnerai également la politique de croissance et de compétitivité de l'Union européenne. Ce sujet a été au centre du Conseil européen de Corfou, qui a pris des décisions importantes sur la base du Livre blanc de la Commission.

PESC

N'oublions pas enfin les premiers pas de la Politique extérieure et de sécurité commune dans le cadre de laquelle de nombreuses initiatives ont vu le jour :

- Le plan d'action de l'Union européenne pour l'ex-Yougoslavie ;
- Le Pacte de stabilité ;
- L'aide au processus de paix au Moyen-Orient ;
- L'assistance au processus démocratique en Afrique du Sud ;
- L'observation des élections du 12 décembre en Russie ;
- La non-prolifération.

Bien sûr, M. Dejammet le dirait mieux que moi, nous rencontrons encore des problèmes de méthode : ainsi en est-il du financement de la PESC. Mais le bilan d'une première année de PESC montre que l'Europe dispose à présent d'un instrument de synthèse qui permet de dépasser le caractère simplement déclaratoire de l'ancienne coopération politique.

Ex-Yougoslavie - Bosnie

Deuxième grand domaine d'activité de notre diplomatie au cours de l'année écoulée : le conflit de l'ex-Yougoslavie

Chacun reconnaît aujourd'hui le rôle moteur que nous avons joué depuis dix-sept mois pour mobiliser la communauté internationale, désigner et sanctionner l'agresseur serbe, protéger et secourir les populations civiles menacées, et promouvoir sans relâche la conclusion d'un règlement politique.

Les progrès réalisés au cours de ces derniers mois sont réels :

Sur le terrain d'abord. L'ultimatum de Sarajevo, qui a été lancé à notre initiative en février dernier, n'a pas simplement permis de redonner vie et espoir à la capitale bosniaque. Il a marqué un véritable tournant dans le conflit en permettant une réduction très marquée de l'intensité des combats et le passage de l'état de guerre tragique à ce que j'ai qualifié de "paix armée".

Sur le plan diplomatique, là aussi les progrès sont réels. C'est sous l'impulsion obstinée de la France, que la position des grandes puissances est aujourd'hui largement unifiée. Jusqu'en février dernier, c'était un dialogue de sourds entre Américains d'un côté, Russes de l'autre et Européens au milieu. La réunion ministérielle de Genève le 5 juillet dernier a permis, pour la première fois, d'acquiescer entre Européens, Américains et Russes des propositions communes précises en vue d'un règlement global du conflit. Ces propositions, qui reprennent très largement celles que Klaus Kinkel et moi-même avons formulées dès novembre 1993, préservent l'unité de la Bosnie-Herzégovine dans ses frontières internationalement reconnues, définissent une répartition territoriale équilibrée entre ses diverses composantes. Elles créent, pour la première fois sans doute depuis deux ans, une chance de paix.

Sur cette base l'entreprise de reconstruction de la Bosnie a déjà été engagée, avec une contribution très active de la France : par exemple, notre participation à la réhabilitation du réseau électrique de Sarajevo, ou à l'administration de Mostar qui, sous l'égide de l'Union européenne, a débuté solennellement le 23 juillet dernier.

Les derniers événements en Bosnie nous placent, à nouveau, devant une alternative radicale : alors que les progrès très sensibles obtenus ces derniers mois, pour une large part, je l'ai rappelé, sous l'impulsion de la France, mettent la conclusion d'un accord de paix à portée de main, l'intransigeance dont font preuve aujourd'hui les Serbes de Bosnie menace de ranimer la guerre, et appelle donc la plus grande détermination de la communauté internationale.

Dans ce contexte, les ministres des Affaires étrangères des pays participant au groupe de contact, qui se sont réunis le 30 juillet à Genève, ont adopté des mesures très fermes qui s'imposaient, avec un schéma en trois phases. Première phase : renforcement sévère tout d'abord des sanctions à l'encontre des parties qui refusent le plan de paix ; puis deuxième étape, application très stricte et extension des zones dites d'exclusion, c'est-à-dire des zones dans lesquelles ne peuvent être tolérées ni la présence d'armes lourdes non contrôlées par la FORPRONU, ni aucune concentration de troupes. Nous avons constaté enfin, troisième niveau, que si ces mesures ne devaient pas produire l'effet escompté, alors, la levée de l'embargo sur la fourniture des armes pourrait, en dernier ressort, et je reprends le terme même de notre déclaration de Genève, devenir inévitable.

Mais il est clair, comme nous l'avons toujours dit, comme le Président de la République le rappelait hier, qu'une telle mesure que j'ai personnellement qualifiée de solution de désespoir, je parle de la levée de l'embargo, supposerait le retrait préalable et effectif de la FORPRONU, avec toutes les conséquences qui en ré-

sulteraient : fin de l'aide humanitaire, intensification des combats, extension du conflit. Il faut que chacun et notamment parmi ceux qui présentent cette levée de l'embargo comme la panacée ait clairement conscience des responsabilités qu'il prend en la poussant.

Ces mesures de fermeté, adoptées pour une large part sous notre impulsion, commencent aujourd'hui à porter leurs fruits : les provocations serbes ont sensiblement diminué sur le terrain, même si une constante vigilance s'impose ; surtout, les Serbes de Belgrade ont formellement soutenu le plan du groupe de contact et établi à l'égard des Serbes de Bosnie un blocus qui semble à ce jour respecté et qui doit être vérifié.

Il y a là incontestablement un élément nouveau qui est positif, et qui peut contribuer à rallumer l'espoir de paix. Faut-il pour autant remettre en cause la position de fermeté qui a été adoptée ?

Ma conviction est que ce serait une grave erreur. Le chemin de la paix passe plus que jamais par la détermination des grandes puissances concernées à mettre en œuvre les mesures décidées, tant que les Serbes de Bosnie n'auront pas enfin accepté le projet de règlement proposé, et je rappelle qu'un projet de résolution renforçant les sanctions sur Pale, prêt à les alléger sur Belgrade dès lors que Belgrade accepterait un contrôle international de sa frontière sont à l'ordre du jour au Conseil de sécurité. Personne ne doit douter à cet égard de la volonté de la France.

France - Afrique - dévaluation du franc CFA

Troisième point fort du bilan : l'action de la France en Afrique.

Elle est fondée sur un constat : il n'y a pas de "fatalité" africaine et, si le continent est parfois confronté à des difficultés graves, la France, par sa connaissance de l'Afrique et grâce à une politique traditionnellement active, peut y jouer un rôle déterminant.

Ainsi, face à la détérioration continue de l'économie des pays de la zone franc, la France a encouragé ses partenaires africains à dévaluer le franc CFA et, par des mesures d'accompagnement généreuses et bien adaptées, les a soutenus dans la voie d'un redressement qui est déjà sensible aujourd'hui - que n'avait-on prédit, là encore, comme catastrophe ! -. Cette dévaluation était inéluctable et si, la décision en avait été repoussée par les gouvernements précédents, c'était sans doute par peur de bousculer des habitudes, alors même que l'Afrique s'enfonçait chaque jour davantage dans la crise. Le voyage que j'ai effectué en Côte d'Ivoire et au Sénégal six mois après le Sommet de Dakar, la réunion des ambassadeurs que j'y ai tenue, m'ont permis de constater, malgré certaines difficultés, un réel redémarrage des économies. Comme le Président de la République le constatait lui-même hier, on peut dire que cette opération dévaluation est sans doute en train de réussir. Au vu des résultats, déjà encourageants, nul n'oserait plus prétendre aujourd'hui que la France a lâché l'Afrique comme on l'a dit imprudemment.

Rwanda - opération Turquoise

De même, la France est aux côtés de l'Afrique dans les crises politiques et humanitaires qui la frappent et sa détermination permet une large mobilisation internationale. Ainsi, au Rwanda, c'est la fierté de la diplomatie française que d'avoir proposé l'intervention militaire à vocation humanitaire qui, conduite sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre, a permis de mettre fin aux massacres et d'apporter aide et protection à des millions de civils rwandais.

Je crois que l'opération Turquoise est symbolique de la vision que nous avons de l'Afrique. Alors que le monde se contentait de déplorer la tragédie rwandaise les bras croisés, la France a choisi l'action et démontré qu'il était possible de contribuer au retour de la paix.

En outre, Turquoise a apporté la preuve, s'il en était besoin, qu'en aucune façon la France ne se considère comme le gendarme d'un pré carré africain. Située dans le cadre d'un mandat précis du Conseil de sécurité qui a été respecté à la lettre dans ses objectifs et dans ses délais, l'intervention de la France a visé à précéder et à encourager une mobilisation de la communauté internationale tout entière, longue à déclencher, qui s'est d'abord manifestée par l'admiration qu'on m'a exprimée à notre égard, puis, c'est vrai, petit à petit, en intervention humanitaire sur le terrain. Les premiers à répondre à l'appel de la France ont été les Africains eux-mêmes, les Sénégalais, les Tchadiens, les Nigériens, les Congolais, qui n'ont pas hésité à rejoindre l'opération Turquoise dès son lancement, conscients plus que d'autres sans doute du drame abominable qui frappait le Rwanda. Plus tardive et incomplète, la mobilisation occidentale s'est néanmoins faite et ce n'est pas le moindre succès de la France que d'être parvenue à convaincre ses partenaires de venir en aide à l'Afrique en général et au Rwanda en particulier. Quand je parle de mobilisation occidentale, je suis peut-être en l'espèce un peu généreux pour l'Union européenne dont l'activité dans ce drame a été en dessous de ce que l'on pouvait en attendre.

Enfin quels que soient les procès d'intention qui ont pu être faits à la France, son action au Rwanda a veillé à ne pas interférer dans le règlement politique de la crise, qui revenait aux Rwandais eux-mêmes. Si la France est solidaire des pays africains dans leurs heures de détresse, il ne lui revient pas de choisir leur sort à leur place. Lorsque nous avons affirmé en partant au Rwanda que notre intervention avait des buts exclusivement humanitaires, un certain scepticisme s'est manifesté ici ou là, la démonstration a été faite et elle est aujourd'hui reconnue. L'opération Turquoise l'a clairement prouvé, mais aussi d'autres exemples.

Afrique - Centrafrique - Niger

En Centrafrique, l'action résolue de la diplomatie française a consisté à créer les conditions d'élections démocratiques exemplaires et à permettre ainsi que la liberté de choix des Centrafricains s'exerce pleinement. Au Niger, pour ne prendre que quelques exemples, le ministère apporte son concours aux négociations entre le gouvernement de Niamey et les mouvements touaregs, sans interférer sur le fond mais en veillant à réunir

en permanence toutes les conditions du dialogue, pour que celui-ci prévale sur l'affrontement armé.

Des liens resserrés sur des bases novatrices, c'est donc le bilan que l'on peut tirer d'un an de l'action que nous avons menée en étroite coopération avec mon collègue Michel Roussin en Afrique. En toute occasion, l'Afrique sait pouvoir compter avec la France sur un interlocuteur averti et disponible, qui conduit avec elle un partenariat sans frilosité, sans exclusive, ouvert et efficace, solidaire et exigeant.

GATT, ex-Yougoslavie, Afrique et Rwanda : ces temps forts de notre politique étrangère ne doivent pas nous faire oublier le travail de fond qui a été accompli sur de grands dossiers et dans différentes régions du monde et je voudrais, sans être trop long, en évoquer quelques uns parce qu'après tout, rares sont les occasions de faire la synthèse ou le bilan d'un an de travail.

Sécurité en Europe - identité européenne de défense

Dans la construction d'une nouvelle architecture de sécurité en Europe, la diplomatie française s'efforce depuis plus d'un an de jouer un rôle d'impulsion en suivant trois lignes d'action principales :

Première ligne : développer par étapes - ça prend du temps - une identité européenne de défense et de sécurité crédible qui doit s'appuyer sur le renforcement de l'Union de l'Europe occidentale. Des progrès ont été réalisés au cours des derniers mois, tant sur le plan politique grâce au rapprochement avec l'Union européenne et une meilleure articulation avec l'OTAN, que sur le plan opérationnel, je pense aux progrès du Corps européen, ou aux progrès enregistrés également dans la mise en œuvre d'un système satellitaire européen. Donc l'identité européenne de défense.

Partenariat transatlantique - OTAN

Deuxième ligne d'action : rénover et rééquilibrer le partenariat transatlantique. Des avancées significatives là aussi sont à noter, qu'il s'agisse de la reconnaissance faite désormais sans ambiguïté aux Etats-Unis de la vocation de l'Europe à développer ses propres responsabilités en matière de défense, ou de l'adaptation nécessaire de l'Alliance atlantique à ses nouvelles missions, en particulier dans le domaine du maintien de la paix. Il est essentiel de poursuivre et de mener à bien cette profonde rénovation du partenariat transatlantique.

Pacte de stabilité en Europe - association de pays d'Europe de l'Est à l'UEO

Troisième ligne d'action : réussir, à partir de ce pôle de stabilité européen, de l'Union européenne, de l'UEO, la grande Europe dans le domaine de la sécurité.

Tel est l'objet de l'initiative du Pacte de stabilité, lancée en avril 1993 par M. Edouard Balladur, et qui est devenue une action commune au titre de la PESC. La conférence inaugurale qui s'est tenue à Paris les 26 et 27 mai derniers a été un succès, la diplomatie française reste mobilisée pour mener à bien cette opération au premier semestre de l'an prochain par un ensemble

d'accords de bon voisinage qui constitueront le Pacte de stabilité confié à la CSCE.

C'est dans cette même logique qu'à l'initiative conjointe de la France et de l'Allemagne, l'UEO a adopté le 9 mai dernier un statut d'association qui permettra, qui permet, aux pays ayant vocation à entrer dans l'Union européenne de participer dès à présent et très largement aux activités de l'UEO. Cette initiative est complémentaire du partenariat pour la paix engagé par l'Alliance atlantique avec le plein soutien de la France. Le partenariat nous a semblé en effet marquer un bon équilibre entre deux préoccupations : répondre au "vide de sécurité" ressenti par plusieurs pays d'Europe centrale et orientale ; éviter parallèlement qu'un élargissement prématuré de l'Alliance ne donne l'impression d'oublier, voire d'encercler, ceux qui en auraient été exclus, recréant ainsi la logique des blocs qu'il s'agit précisément de dépasser.

Partenariat avec la Russie - rôle de la CSCE

Dans cette perspective se pose la question du partenariat avec la Russie, qui doit être global et se traduire ainsi dans l'ensemble des enceintes internationales concernées. Des progrès en ce sens ont été réalisés à Corfou, avec la participation de la Russie aux délibérations du Conseil européen, puis à Naples avec le G7 et avec l'ouverture d'un véritable dialogue politique entre l'OTAN et la Russie, qui prenne en compte le rôle particulier de la Russie, sans lui conférer pour autant un droit de regard sur les décisions et l'évolution de l'Alliance.

Le souci de disposer d'un cadre global intégrant la Russie sur un pied d'égalité nous invitera à promouvoir le renforcement du rôle de la CSCE lors du prochain Sommet de Budapest.

Processus de paix au Moyen-Orient

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, compte tenu du poids de l'histoire, de l'intensité des relations et de l'importance stratégique de cette région, notre action a visé trois objectifs.

D'abord, promouvoir la paix dans une région hélas traditionnellement troublée.

Notre soutien au processus de paix qui se développe entre Israël et les pays arabes a été immédiat, total et sans ambiguïté et nous a permis de jouer un rôle actif. Nous sommes heureux de constater que les principes que nous avons défendus avec vigueur depuis des années sont peu à peu mis en œuvre : dialogue direct entre les parties au conflit, solution globale impliquant tous les pays concernés, droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Notre appui à ce processus est tout autant politique qu'économique et financier. Nous participons activement et efficacement aux négociations en cours, notamment dans le cadre multilatéral ; nous avons apporté bilatéralement et par l'intermédiaire de l'Union européenne une contribution financière substantielle. Cette évolution nous a permis de renouer avec Israël des relations très confiantes. Le processus de paix est

sur les rails ; il est irréversible, mais il doit être consolidé et élargi avec une contribution plus active de l'Europe.

Liban

Ce même souci de consolider la paix nous a conduit à apporter au gouvernement libanais notre appui sans réserve pour amorcer la reconstruction de son pays et affirmer son indépendance et sa souveraineté nationale, message dérangeant, mais constamment rappelé en toutes circonstances et à tous les interlocuteurs par la France.

Algérie

La paix et la stabilité, nous la souhaitons également en Algérie, pays avec lequel nous avons tant de liens. C'est naturellement, je n'ai cessé de le répéter aux Algériens eux-mêmes qu'il incombe de définir leur propre destin. Le soutien économique que nous apportons à leur pays ou que nous avons incité, non sans mal, nos partenaires à lui apporter, n'a d'autre but que de faciliter le retour à la stabilité pour un meilleur bien-être du peuple algérien lui-même. Ce retour à la stabilité ne peut être acquis par la seule répression. Seul un dialogue avec les forces qui récusent la violence, seule une solution politique débouchant sur des élections lui donneront un caractère durable.

Respect de la légalité internationale - Libye - Irak

Deuxième objectif : assurer le respect de la légalité internationale. Celle-ci a été à plusieurs reprises dans les années récentes gravement menacée.

S'agissant de la Libye, ce pays doit respecter l'obligation qui lui est faite de coopérer avec la justice des pays qui ont souffert du terrorisme international comme le lui ont demandée les Nations unies et la position de la France sur ce point a été constamment réaffirmée.

Quant à l'Irak, il lui appartient aussi d'appliquer l'ensemble des résolutions des Nations unies. Nous souhaitons que ce pays retrouve sa place dans la communauté internationale et que le peuple irakien puisse être, le moment venu, débarrassé des lourdes contraintes de l'embargo qui pèse sur lui. La mise en œuvre du contrôle à long terme des armements irakiens, que nous souhaitons prochaine, devrait faciliter cette normalisation. La coopération de l'Irak avec la Commission spéciale présidée par l'ambassadeur Ekeus, est un signe encourageant. Il convient maintenant que l'Irak reconnaisse sans ambiguïté la souveraineté du Koweït ainsi que le nouveau tracé des frontières confirmé par la résolution 833 et qu'il accepte l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité.

France - Méditerranée - Afrique du Nord - Moyen-Orient

Troisième objectif : renforcer nos relations bilatérales avec l'ensemble des pays du sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

Les relations sont déjà étroites dans cette zone. Nous souhaitons un dialogue avec l'ensemble des pays qui la constituent. Dans la quasi-totalité des cas, il est con-

fiant et constructif ; avec l'Iran, nous l'avons qualifié de "critique" et vous savez ce que ce mot recouvre. C'est en tout cas dans un esprit de dialogue que nous avons contribué à la naissance et je l'espère demain, au développement du Forum méditerranéen dont la première réunion a eu lieu, vous le savez, à Alexandrie le 4 juillet dernier.

Je soulignerai, pour illustrer l'importance accordée à cette zone que l'enveloppe annuelle que nous consacrons à l'Afrique du nord et au Moyen-Orient à la promotion de notre coopération culturelle et technique représente plus de 50 % de l'ensemble de nos moyens.

Présence en Asie - Chine - Japon - Inde - Cambodge

L'Asie et l'Amérique enfin ; la France a aussi vocation à être présente en Asie et en Amérique latine qui connaissent un développement économique rapide, parfois explosif, et souhaitent affirmer leur rôle politique.

Or, la France aujourd'hui et la France d'aujourd'hui n'y est encore pas bien connue ; notre objectif doit être de montrer le vrai visage de notre pays à ces nouveaux partenaires. La technologie, les services mais aussi la création contemporaine sont nos meilleurs atouts. Le succès du TGV en Corée nous montre la voie à suivre.

En Asie, depuis 18 mois la France a rétabli les relations compromises avec la Chine tout en préservant les liens tissés avec Taiwan. La coopération et le dialogue politique se sont densifiés avec le Japon. Avec l'Inde, nos relations sont entrées dans une nouvelle phase de développement. La priorité vis-à-vis de l'Indochine : Cambodge, Laos, Vietnam est maintenue et ce rôle nouveau de la France est le meilleur tremplin pour, au-delà, renforcer nos liens avec les pays dynamiques de l'ASEAN. Dans le cadre des relations particulières qui unissent la France au royaume du Cambodge, notre pays a apporté un soutien sans faille au roi et au gouvernement royal, issu des élections de 1993.

Amérique latine - Caraïbes

En Amérique latine, enfin, l'intégration régionale est un nouveau défi pour l'Europe et les conditions n'ont jamais été aussi favorables à une relance de nos relations avec ce continent comme j'ai pu m'en rendre compte lors de mon voyage au Mexique. A nous de saisir cette chance. Dans les Caraïbes, des problèmes politiques graves persistent avec Haïti et Cuba, où les régimes en place continuent de violer quotidiennement les principes de base de la démocratie, et font ainsi le malheur de leur peuple. La France affirme sa volonté de développer la coopération régionale en participant à la création d'une nouvelle Association des Etats Caraïbes, au titre de ses départements de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

France - Nations unies - opérations de maintien de la paix - réforme de l'ONU

Je terminerai cet essai de bilan par un mot de la politique de la France vis-à-vis des Nations unies.

Les Nations unies n'ont jamais été autant sollicitées,

alors même que les moyens d'agir ne leur ont jamais autant fait défaut.

L'Organisation fait l'objet de vives critiques dans la presse et parfois dans le monde politique ; elle se voit fréquemment reprocher ses insuffisances. La France ne suit pas cette ligne qui est, trop souvent, celle de la facilité. Il faut revenir à un constat simple : l'ONU n'existe et n'agit que par la volonté de ses Etats membres. L'échec des Nations unies est donc, ou serait celui des nations qui la composent et plus encore de celles qui y exercent une fonction particulière. La France, avec son siège de membre permanent du Conseil de sécurité, dont nous nous prévalons souvent pour affirmer notre statut de grande puissance dispose d'un vecteur incomparable pour mettre en valeur sa diplomatie. Mais cette qualité lui confère évidemment des responsabilités particulières. C'est pourquoi j'ai délibérément souhaité accorder une grande importance à notre politique vis-à-vis de l'ONU ; la France participe activement à ce titre aux mutations de l'institution.

Je persiste à considérer comme essentiel un fort niveau de participation de notre pays aux opérations de maintien de la paix. Deuxième contributeur en troupes aux Nations unies, la France en tire une expérience irremplaçable, qui lui permet de s'exprimer avec une légitimité particulière au Conseil de sécurité.

Au-delà des opérations de maintien de la paix, notre pays s'implique fortement dans les autres activités du système onusien : avec l'OMS, elle accueillera en décembre prochain un Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements consacré à la lutte contre le Sida dans les pays du tiers monde. Elle prépare activement la conférence sur la population et le développement du Caire, dont on connaît la difficulté, la conférence mondiale des femmes de Pékin et le Sommet social de Copenhague. Car c'est aussi le rôle des Nations unies que d'aborder les grands problèmes de la société de notre temps.

Pour aider l'ONU à faire face à tous ces défis, la France l'accompagne dans sa nécessaire réforme afin de rechercher des solutions constructives à la crise qu'elle traverse : face à la difficulté croissante à mobiliser des contingents pour de nouvelles opérations de maintien de la paix, - à l'exemple du Rwanda -, la France est à l'origine du concept de modules de forces en attente et elle a proposé avec l'accord du Premier ministre de mettre à la disposition du secrétariat général un module de 5 000 hommes, chiffre qui pourra être accru dans l'avenir. Pour contrer la crise financière aiguë que traverse l'organisation, j'ai veillé à ce que la France maintienne son image de contributeur exemplaire et proposé que des mesures soient prises contre les mauvais payeurs. J'ai également suggéré que soit créée une cour de discipline budgétaire.

Enfin, j'ai souhaité que la question de la réforme du Conseil de sécurité soit abordée avec réalisme et sans frilosité : ouverte à un élargissement du Conseil et à un accroissement du nombre des membres permanents, parce que c'est le sens de l'histoire. La France reste toutefois attentive aux préoccupations d'efficacité et d'équité qui doivent guider la réforme.

C'est donc en partenaire actif et en allié constructif que la France entend poursuivre son action aux Nations unies.

Grandes lignes d'action de la présidence française de l'Union européenne

Ce bilan de notre action sur un an, incomplet bien que long, est riche d'enseignements. Il constitue une base solide pour notre travail des douze prochains mois. Je voudrais précisément aborder maintenant le programme de travail qui nous attend. Je ne le ferai pas de manière exhaustive, je vous rassure, je m'en tiendrai à ce qui sera à mes yeux la grande affaire de la période qui vient, je veux parler de la Présidence de l'Union européenne que nous exercerons au premier semestre de l'année prochaine.

Je vous propose de nous fixer comme première priorité de réussir cette Présidence.

Nous nous y préparons depuis le début de 1994. M. Peltier, secrétaire général de la présidence française, assure la préparation des aspects logistiques et budgétaires. Sur le fond, un exercice interministériel de définition des priorités a été lancé.

J'insisterai ici sur trois aspects de la tâche qui nous attend, nous, ministère des Affaires étrangères :

J'aborderai d'abord le contexte dans lequel cette présidence va s'engager, puis les priorités que le gouvernement lui assigne. Enfin, le rôle que doivent jouer à cette occasion nos ambassades, dans l'Union et dans les pays tiers.

Le contexte du début de l'année 1995, dans l'Union européenne sera profondément renouvelé, et d'abord des institutions profondément renouvelées en janvier 95.

Conseil européen

Ce sera le cas du Conseil lui-même, qui devrait passer de Douze à Seize membres - peut-être 14, peut-être 15. On peut ajouter que le secrétaire général du Conseil, vous le savez, vient de changer.

Commission de l'Union européenne

Ce sera le cas de la Commission qui aura été entièrement renouvelée le 6 janvier 1995. Nous sommes pleinement satisfaits de la désignation de M. Santer à la Présidence de cette Commission. J'ai rencontré, avec M. Alain Lamassoure, M. Santer, avant-hier à Luxembourg, pour évoquer la mise en place de la nouvelle Commission.

Parlement européen

C'est enfin le cas du Parlement européen, à la suite des élections des 9 et 12 juin. Rappelons que ce Parlement dispose de pouvoirs considérables aux termes du traité de l'Union européenne ; pouvoirs qu'il va commencer à utiliser au cours des prochaines sessions. Ses premières décisions (courte majorité pour M. Santer, rejet de la directive sur la téléphonie vocale, fortes exigences budgétaires) montrent qu'il se posera en acteur exigeant et sans doute difficile ; l'une des tâches les plus lourdes et les plus complexes de la Présidence sera d'entretenir le dialogue avec ce nouveau Parlement européen.

Contexte marqué aussi par une période de transition pour l'Union elle-même.

On pourrait considérer que les grandes négociations des années 1990-1994 sont achevées (le paquet De-lors, la réforme de la PAC, Maastricht, le GATT, l'élargissement) et qu'il faut les digérer.

Elargissement de l'Union européenne à l'Europe de l'Est - réforme des institutions - préparation de la conférence intergouvernementale

Mais de nouvelles grandes négociations se profilent à l'horizon : le futur élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale et sans doute à Chypre et Malte et, deuxième grand rendez-vous, la Conférence intergouvernementale de 1996, prévue par le traité de Maastricht.

Je voudrais d'emblée insister sur l'importance à nos yeux de cette conférence. Je l'ai dit à plusieurs reprises, cela a été répété à Corfou : il s'agit à nos yeux d'un préalable à tout élargissement. Nous n'avons pas pu réformer les institutions de l'Union avant l'élargissement qui est actuellement en cours aux quatre pays que vous connaissez, tout simplement parce qu'il en avait été décidé ainsi, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas de réforme institutionnelle. Nous ne pouvons plus désormais continuer à élargir l'Union sans nous poser la question fondamentale de la réforme de ses institutions. Le Conseil européen de Corfou l'a indiqué clairement. Et il s'agit, pour la France, non pas d'un simple replâtrage consistant à changer le nombre de commissaires et la pondération des voix, mais d'une réforme de grande ampleur. Nous avons parlé, Alain Lamassoure, je crois, a parlé d'un nouveau pacte fondateur de l'Union européenne.

Outre la préparation de ces échéances, l'Europe devra faire face à une situation budgétaire tendue et à un contexte international délicat.

Coordination des présidences successives de l'Union européenne

Troisième caractéristique de ce contexte, une volonté de coordination étroite des présidences allemande, française puis espagnole et italienne.

C'est le sens de l'initiative que nous avons prise avec l'Allemagne et que nous venons d'étendre aux deux présidences qui nous succéderont. Leur rôle sera essentiel : la présidence espagnole animera le "groupe de Ioannina" chargé de préparer 1996 ; la présidence italienne sera sans doute appelée à convoquer la Conférence intergouvernementale.

Il faut bien préciser qu'il ne s'agit pas là en nous coordonnant de limiter la capacité d'initiative de chaque présidence : le style de la présidence allemande nous le montre ; il s'agit en revanche d'assurer coordination et continuité.

Rôle du Parlement national

Enfin, le contexte intérieur français : il sera caractérisé par une grande implication de notre Parlement : le Premier ministre a en effet souhaité accroître la portée

de la p
prévoit
de not
taires

Prio

Voilà

L'ex
voir de
nous a
autant
notre a
priorité
posées
la sécu
culturel
forme in

Crois

La cr
mière p
Nous de
domaine

Dans
notre pr
litiques
lier à la
titre atte
au respo
du conse

UEM

Je per
nomique
tions du
venu le p

Nous
la bonne
d'une réfi
Livre blan
en Europ
crétisation
été arrêté
rectement
de ses éc
lier vérifi
acquis et

Place c

Enfin, la
tenaires p
solue au c
naturellem
ces accor
péens. Il n
présidence
tenir leur p
merce, d'y
veaux suje
en compte

de la procédure de l'article 88-4 de la Constitution qui prévoit, vous le savez, désormais, une saisine préalable de notre Parlement national sur les textes communautaires pouvant avoir une portée législative.

Priorités de la présidence française

Voilà donc le contexte ; les priorités maintenant.

L'existence de contraintes fortes nous dicte un devoir de réalisme dans la détermination des objectifs que nous allons nous fixer. Elle ne nous interdit pas pour autant de savoir faire preuve d'ambition, en concentrant notre attention et notre énergie sur quelques véritables priorités. J'en énumérerai quatre que nous avons proposées au Premier ministre : la croissance et l'emploi ; la sécurité de l'Europe ; l'affirmation de la dimension culturelle de l'Europe et enfin la préparation de la réforme institutionnelle.

Croissance et emploi - marché unique

La croissance et l'emploi sont, vous le savez, la première préoccupation des Européens, on le comprend. Nous devons leur démontrer qu'il n'est pas, dans ce domaine, d'alternative à la solidarité européenne.

Dans cet esprit, nous devons d'abord à veiller sous notre présidence, à la mise en œuvre régulière des politiques engagées de longue date. Je pense en particulier à la réalisation du marché unique : nous serons à ce titre attentifs à l'application du principe de subsidiarité, au respect de la notion de service public, à la protection du consommateur et de l'environnement.

UEM - politique de grands travaux

Je pense aussi à la coordination des politiques économiques et monétaires, conformément aux dispositions du Traité de Maastricht, afin de faciliter le moment venu le passage à la monnaie unique.

Nous aurons également la responsabilité d'assurer la bonne fin d'initiatives plus récentes : la poursuite d'une réflexion collective, à la suite de la publication du Livre blanc, sur les obstacles structurels à la croissance en Europe et sur les mesures qu'ils appellent ; la concrétisation des grands projets d'infrastructures, qui ont été arrêtés à Corfou, et dont plusieurs concernent directement l'aménagement de la France et l'amélioration de ses échanges avec ses voisins. Il faudra en particulier vérifier que le financement de ces projets est bien acquis et dans des conditions satisfaisantes.

Place de l'Union européenne dans l'OMC

Enfin, la France qui a tant insisté auprès de ses partenaires pour les convaincre d'adopter une attitude résolue au cours des négociations du GATT, s'assurera naturellement que la mise en œuvre des accords, de ces accords, garantit les droits et intérêts des Européens. Il nous reviendra ainsi, dans le cadre de notre présidence, de préparer l'Union et les Etats membres à tenir leur place dans l'Organisation mondiale du Commerce, d'y défendre leurs intérêts, d'y aborder de nouveaux sujets - je les ai rappelés tout à l'heure : la prise en compte des droits sociaux, la protection de l'environnement.

Face aux dénonciations externes de l'Europe forteresse, face aux craintes internes de l'Europe passoire, nous devons veiller à la fermeté et à la clarté de la politique commerciale commune.

Sécurité en Europe - aboutissement du pacte de stabilité - UEO - Eurocorps - politique spatiale et des armements

Croissance, emploi, sécurité de l'Europe, affirmation de l'Union européenne comme puissance mondiale.

La sécurité de l'Europe, entendue au sens large, et l'affirmation de son rôle mondial constituent donc notre deuxième évidente priorité. Là encore, comme la tragédie yougoslave le démontre, les citoyens de l'Europe attendent de l'Union qu'elle fasse preuve de plus de résolution et de plus d'efficacité. Nombreux sont les difficultés et les risques qu'il nous faut écarter dans le cadre de la PESC : les questions de financement ; les conflits de compétence entre le Conseil, la Commission et le Parlement ; l'importance des attentes suscitées chez nos partenaires de l'Est ou du Sud, auxquelles il ne nous est pas toujours possible de répondre ; les divergences internes des Etats membres, qui portent à la fois sur l'appréciation de certaines orientations diplomatiques et sur le choix des dossiers prioritaires.

Ce constat doit nous inciter à concentrer notre attention sur quelques dossiers essentiels :

D'abord, le bon aboutissement de la Conférence sur la stabilité en Europe, que j'ai déjà évoquée. Elle doit se conclure par l'adoption de règles contractuelles entre les participants, destinées à établir des relations de bon voisinage, à assurer le respect des droits des minorités et à prévenir les conflits. Nous l'avons dit, c'est une mesure d'accompagnement indispensable à tout nouvel élargissement de l'Union ; il n'est pas question de faire entrer dans l'Union des pays qui transporteraient des problèmes de voisinage non réglés. Ensuite l'affirmation de l'UEO comme instrument d'une politique de défense commune, qui passe par la concrétisation des projets destinés à accroître ses capacités opérationnelles : le renforcement de l'Eurocorps et la constitution éventuelle d'autres unités militaires sur ce modèle ; la préparation au système satellitaire européen indépendant dont la France et l'Allemagne ont convenu lors du dernier sommet de Mulhouse ; la préfiguration de l'Agence européenne des armements qui a été également lancée à Mulhouse.

Union européenne - Europe de l'Est - CEI - Russie - Ukraine

Les relations de l'Union avec les pays d'Europe centrale et orientale auront sans doute fait l'objet d'avancées au cours de la présidence allemande. Il nous appartient de coordonner nos efforts, de veiller à la cohérence de nos positions, et d'affirmer concrètement notre souci de préparer le mieux possible les futures adhésions. La communication que vient de présenter la Commission fournit une base utile à ces travaux. Au-delà des accords d'association, une réflexion s'impose notamment sur la mise aux normes communautaires, techniques et juridiques, de ces pays et sur les moyens qui pourraient être dégagés afin de la faciliter.

Il conviendra également de mettre en œuvre l'accord de partenariat et de coopération avec la Russie. La France et l'Europe ont un intérêt majeur à la stabilité de ce grand voisin, de même qu'elles doivent être attentives à la situation dans les pays de la CEI tels que l'Ukraine.

Union européenne - Méditerranée - Maroc - Tunisie - Israël - Moyen-Orient - Turquie

A l'égard des pays de la Méditerranée, plusieurs accords importants, avec le Maroc, la Tunisie et Israël, auront également été conclus, si le calendrier est respecté, au cours de la présidence allemande. Mais il nous appartiendra de compléter et de prolonger ces résultats dans divers domaines : en veillant à ce que l'Union apporte concrètement son concours au processus de paix au Moyen-Orient, - un effort permanent de mobilisation est nécessaire sur ce point -, en menant à bien la renégociation de l'enveloppe financière de la politique méditerranéenne rénovée, qui vient à échéance en octobre 1996 ; en préparant l'union douanière avec la Turquie, prévue pour 1995. Il n'est pas exclu par ailleurs que des demandes émanant d'autres pays de la région, notamment au Machrek, et portant sur le renforcement des accords existant avec l'Union européenne, nous parviennent au cours de notre présidence. Notre premier souci sera de rappeler à nos partenaires que la stabilité et la prospérité de l'Europe sont liées, de la manière la plus directe, aux évolutions que connaît le bassin méditerranéen. Une politique de coopération ambitieuse au Sud constitue le pendant nécessaire de notre politique d'intégration à l'Est.

Union européenne - Afrique - révision de la convention de Lomé - FED - Afrique du Sud

S'agissant enfin de l'Afrique, notre présidence sera marquée par deux exercices importants : la révision à mi-parcours de la convention de Lomé, et la négociation financière du 8^e FED. Il s'agit là, comme vous le savez, de grandes questions auxquelles la France attache traditionnellement une importance particulière, et que nous aurons à cœur de traiter avec ambition. Je n'oublie pas par ailleurs, sur un terrain plus directement politique, qu'il nous faudra concrétiser le soutien que l'Union européenne a décidé d'apporter au processus en cours en Afrique du Sud.

Politique culturelle de l'Union européenne

Troisième grand objectif de notre présidence, après la croissance et l'emploi et les problèmes de sécurité en Europe, la dimension culturelle de l'Europe.

Ce troisième objectif recouvre également un domaine dans lequel la France veut être active. En mettant en évidence l'importance de la culture, nous avons en effet le triple souci de rappeler ce qui est au cœur de l'unité européenne, de favoriser la vitalité de notre création, et d'œuvrer concrètement au rapprochement de nos peuples, à l'approfondissement de leur connaissance mutuelle.

Dans le cadre des négociations du GATT, déjà, nous avons lutté afin de préserver la capacité des Européens

à encourager, par toutes les mesures appropriées, les talents de leurs créateurs, notamment dans le domaine audiovisuel. Ce combat aurait cependant été inutile, si nous devions négliger demain d'adapter ce dispositif de soutien à la création, afin de prendre en compte l'expérience du passé ainsi que l'évolution extraordinairement rapide des données économiques et technologiques. C'est pourquoi nous consacrerons une attention particulière à la révision de la directive "télévision sans frontières" ainsi qu'au renouvellement du programme "média".

Notre présidence sera également l'occasion de démontrer notre volonté de voir les Européens approfondir leur coopération dans le domaine de la recherche, avec la mise en œuvre du programme-cadre récemment adopté, et de l'éducation : si ce dernier domaine doit, pour l'essentiel, demeurer du ressort des Etats et des collectivités locales, nous pouvons nous fixer pour objectif de favoriser le développement des échanges entre étudiants et universités. A terme, il s'agit de permettre aux jeunes Européens de se former auprès des mêmes maîtres et selon les mêmes méthodes tout au long de leur parcours universitaire.

Future réforme des institutions de l'Union

Enfin, la réforme des institutions.

Ainsi que je l'ai rappelé, la présidence française coïncidera avec l'entrée de plusieurs nouveaux membres dans l'Union et avec le renouvellement de la Commission. Il nous reviendra donc de veiller avec un soin particulier au bon fonctionnement des institutions dans ce contexte nouveau, et de préparer les étapes de leur réforme ultérieure.

Il nous faudra d'abord garantir scrupuleusement le respect des règles et des équilibres en vigueur tels qu'ils découlent du traité. J'en ai dit un mot au sujet de la PESC, c'est dans tous les domaines de compétence de l'Union que doivent être appliqués certains principes importants : une claire répartition des rôles entre les diverses institutions, afin notamment de préserver la capacité de décision du Conseil ; une application concrète du principe de subsidiarité, afin de limiter le développement de la réglementation européenne lorsqu'il conduit à des excès ; un contrôle approfondi de l'application du droit communautaire dans tous les Etats membres, qui pourrait nous conduire à proposer de renforcer les mécanismes sanctionnant d'éventuelles violations de ce droit.

A quelques mois de la Conférence intergouvernementale de 1996, nous aurons enfin la responsabilité de préparer cette grande échéance dont j'ai dégagé tout à l'heure l'idée que je m'en faisais. Comme il en a été convenu à Ioannina, il nous reviendra en particulier de fixer le cadre dans lequel se réunira, en juin 1995, le groupe de réflexion composé des représentants des ministres des Affaires étrangères et du Président de la Commission auxquels seront associés deux parlementaires européens. C'est au cours de cette même période que les différentes institutions européennes, le Conseil, la Commission, le Parlement remettront, afin de nourrir les travaux de ce groupe, leurs rapports sur le fonctionnement actuel du Traité. En sa qualité de pré-

sidente de l'Union, la France devra donc s'assurer de la réussite de cette phase préparatoire, tout en faisant avancer sa propre réflexion sur les moyens d'atteindre les grands objectifs qui nous tiennent à cœur : la préservation de l'efficacité des processus décisionnels ; la démocratisation du fonctionnement des institutions.

C'est pourquoi nous devons approfondir sans tarder notre conception de ce nouveau Pacte fondateur dont je parlais, sur lequel se bâtira la Grande Europe.

Adaptation du réseau diplomatique français à la présidence française de l'Union

L'exercice de notre présidence nous amènera à mieux adapter notre réseau diplomatique et nos méthodes de travail, et je voudrais terminer par là.

Comme vous le savez, la nécessité de mieux prendre en compte, dans l'organisation de notre travail, les responsabilités européennes de la France constituait déjà un des éléments centraux de la réforme du Département que nous avons engagée l'an dernier : ce souci s'est notamment traduit par la réorganisation de la direction d'Europe qui commence à produire, me semble-t-il, les effets escomptés. D'autres mesures significatives ont été prises dans cette même perspective lors de la réforme de la direction générale. Je n'y reviendrai pas.

A la suite de ces premières initiatives, il nous faut à présent engager une nouvelle étape, qui concerne cette fois directement notre réseau à l'étranger, et qui nous amènera à répondre aux questions suivantes : quelle contribution nos ambassades dans les pays membres de l'Union doivent-elles apporter à notre politique européenne ? Comment, dans une perspective bilatérale, notre dispositif en Europe doit-il être adapté au contexte actuel ? Enfin, quels sont pour nos postes les problèmes soulevés par l'action de l'Union européenne dans les pays tiers ? M. Bernard Prague à qui j'ai demandé au printemps dernier de réfléchir à ces questions m'a remis ses propositions au mois de juin. Il vous les exposera demain plus longuement, je ne ferai ici qu'en tracer les grandes lignes, en commençant par les mesures concernant les ambassades auprès des pays membres de l'Union.

Nos méthodes de travail dans les Etats de l'Union européenne ne sont pas toujours aussi efficaces qu'elles pourraient l'être, en raison notamment des dispersions administratives qui limitent l'efficacité de notre action.

Pour améliorer ces méthodes de travail je vous suggère un certain nombre d'orientations, sur lesquelles M. Prague reviendra.

D'abord, recentrer les missions.

Il n'est pas utile à mes yeux que nos ambassades bilatérales effectuent de leur côté le travail qui se fait à la représentation permanente à Bruxelles. C'est à Bruxelles qu'est connue au jour le jour la position de chaque Etat membre dans le cours des négociations. Sauf exception, nos postes n'ont pas vocation à intervenir à ce stade.

Le rôle des ambassades bilatérales est, en revanche, irremplaçable lorsqu'il s'agit d'éclairer en amont les né-

gociations à venir, en évaluant les positions de nos partenaires, en nous faisant connaître l'importance de tel ou tel dossier au regard de la politique intérieure locale, en indiquant les niveaux administratifs et politiques où se prennent les décisions, de façon à nous permettre d'intervenir auprès de l'interlocuteur compétent.

De même, en aval du processus de négociation et de décision, la défense, l'explication, la promotion des positions françaises au sein du pays considéré sont des tâches essentielles, on l'a bien vu au moment de la négociation du GATT : un effort particulier vis-à-vis de la presse et des relais d'opinion locaux doit être sinon entrepris, il existe déjà, du moins, grandement développé.

Il faut ensuite adapter les moyens et les méthodes de nos ambassades auprès des pays membres de l'Union.

Afin d'assumer ces diverses missions avec efficacité, l'ambassadeur doit être tenu informé des évolutions que connaissent les dossiers communautaires. Parmi les propositions qui m'ont été soumises, un certain nombre concernent l'organisation de nos services à l'étranger. Je retiens notamment l'idée de créer dans nos 15 ambassades bilatérales une "cellule communautaire", présidée par l'ambassadeur et qui, au-delà des clivages administratifs traditionnels (affaires étrangères/postes d'expansion économique/services financiers, etc.) traiterait de l'ensemble des questions européennes, globalement, sur le modèle de la représentation permanente à Bruxelles. Cette formation horizontale, réduite, devrait pouvoir traiter des dossiers européens, dans leur ensemble, qu'ils soient politiques, commerciaux, économiques. Vous allez me dire "quel décret, quelles circulaires imposeront la création de cette instance ?" Aucun décret, aucune circulaire, je crois qu'une telle mesure ne doit pas être imposée par cette voie. C'est à chacun de vous, à chacun des quinze chefs de poste concernés de voir sur place comment y parvenir de la manière la plus efficace. Je demande donc aux ambassadeurs dans les pays membres de l'Union de mettre sur pied cette cellule d'ici la fin de l'année, de veiller à ce qu'elle ait un caractère interministériel, de s'assurer qu'elle soit opérationnelle et de me rendre compte bien sûr des difficultés qu'ils rencontreraient pour y parvenir.

L'efficacité de ce dispositif sera d'autant mieux garantie que les membres de cette cellule auront antérieurement acquis une certaine expérience des affaires communautaires. Si la technicité de ces dossiers ne doit pas, en soi, être exagérée, il convient que notre politique d'affectation obéisse davantage à l'avenir au souci d'attribuer ces postes bilatéraux aux agents qui disposent d'une expérience européenne acquise à Paris, à Bruxelles, ou au SGCI.

Enfin, il importe de mieux associer nos ambassades au projet européen de la France, je parle toujours de nos ambassades bilatérales dans les pays de l'Union.

Cet objectif suppose que l'information dont elles bénéficient, soit améliorée. Trop souvent, ces postes manquent en effet aujourd'hui de documents essentiels : documents de base de la Commission, comptes-rendus des arbitrages interministériels, parfois même notes de réflexion du Département, éléments de langage présentant nos positions. Il faut éviter la surabondance d'informations localement superflues, et faire preuve de

sélectivité, mais il est indispensable que les responsables dans les postes bilatéraux puissent maîtriser les dossiers, souvent techniques, qu'ils sont amenés à suivre.

Enfin, je souhaite que nous fassions régulièrement le point, ensemble, sur les grandes échéances européennes. Un message d'orientation sera adressé désormais, au début de chaque présidence, aux ambassadeurs concernés. De manière annuelle, une table ronde spécifique réunira ces mêmes chefs de poste. Les membres des "cellules européennes" des ambassades concernées seront eux-mêmes amenés à se réunir, une fois par semestre, dans le cadre d'un séminaire de travail.

Dans le même ordre d'idées, j'aurai l'occasion d'inaugurer dans les prochains mois la nouvelle représentation permanente à Bruxelles. Elle correspond largement à ce que nous devrions faire à l'étranger pour être plus efficaces, et elle est, en ce sens "l'ambassade témoin" de la modernisation.

Adaptation de notre dispositif en Europe, de façon générale maintenant.

D'autres propositions de M. Prague concernent l'organisation de notre réseau décentralisé en Europe, qu'il soit consulaire ou culturel. Il faut veiller à ce qu'une plus grande synergie se développe entre nos ambassades, les consulats généraux, ou au moins ceux qui jouent un rôle clef dans l'Union européenne, les services culturels et l'ensemble des services français. Les consuls généraux, en tout cas ceux dans les pays fédéraux ou à structure fortement décentralisée, devront continuer à rechercher les moyens d'être davantage le relais de notre action diplomatique, culturelle et économique. Ils devront être de manière renouvelée les instruments de notre rayonnement auprès de nos partenaires européens.

Il est clair que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, plus l'Union européenne progressera, plus notre dispositif administratif en Europe - et pas seulement à Bruxelles - devra être renforcé. Nos postes en Europe devront être plus performants et constituer autant de relais permanents à l'échelon local de notre action politique.

De même, les méthodes de travail du Département devront être revues et notamment, le triangle Paris/représentation permanente/SGCI devra s'ouvrir davantage. Tout ne se passe pas à Bruxelles. Dès la fin de cette année, je souhaite qu'une réunion des ambassadeurs ait lieu pour évaluer la mise en œuvre de ces différentes mesures.

Il faut aussi que l'ensemble de nos ambassades dans les pays tiers prenne en compte la politique européenne.

L'action extérieure de l'Union est parfois ressentie comme portant ombrage ou faisant concurrence à notre politique nationale - je me souviens d'avoir entendu exprimer cette crainte ou ce souci l'an dernier, notamment lors de la table ronde sur l'Amérique latine. Il s'agit là sinon d'une impression erronée, du moins d'une réaction à corriger. Il vous revient, comme ambassadeurs de France, à la fois d'affirmer l'identité politique de l'Union européenne, et d'expliquer les positions spécifiques défendues par la France au sein des instances de l'Union.

C'est donc sans arrière-pensée ni réserve que vous vous attacherez, là où vous êtes, à affirmer l'identité politique de l'Union, à préciser son image, à mettre en lumière la volonté d'ouverture et de coopération qui l'anime. Je souhaite que la présidence française soit l'occasion d'un effort de communication déterminé en ce sens.

Dans le même temps, vous devrez vous efforcer, de façon plus systématique qu'aujourd'hui, d'expliquer ou de faire valoir les positions qui sont celles de la France à Bruxelles : il importe que notre action au sein des instances de délibération de l'Union soit efficacement relayée ou soutenue par les postes bilatéraux, grâce à une information plus rapide et plus régulière.

Il convient, enfin, de porter une attention accrue à l'utilisation des programmes de coopération mis en place par l'Union. Dans de nombreux cas, la seule quote-part française au financement de ces programmes dépasse, et de loin, l'ensemble des moyens que nous pouvons nous-mêmes consacrer à notre coopération bilatérale et ceci est très souvent ignoré des pays bénéficiaires. Il est donc nécessaire et légitime que nous nous attachions à le dire, à en mesurer l'efficacité pour le développement des pays bénéficiaires, et à veiller à ce que la participation des opérateurs français à la mise en œuvre de cette coopération européenne reste équitable. En outre, il apparaît nécessaire de rapprocher nos propres programmes de coopération de ceux de l'Union européenne.

Vous avez à cet égard un rôle déterminant à jouer, qu'il s'agisse d'éclairer le Département sur l'opportunité des opérations projetées, d'informer les opérateurs français, de rechercher l'articulation optimale entre programmes communautaires et coopération bilatérale ; j'espère donc que la séance de travail que vous aurez demain sur ce sujet permettra d'aboutir à des conclusions concrètes sur l'amélioration de nos méthodes et l'information des postes.

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, j'ai bien conscience de ce que peut avoir d'arbitraire ou de réducteur, aux yeux de certains, le choix que j'ai fait de vous parler principalement sinon exclusivement de l'Europe et de la présidence que la France exercera dans l'Union au cours des six premiers mois de 1995.

Mais n'ayez crainte : nous n'oublierons pas le reste, ni le vaste monde ! Nous aurons beaucoup à y faire, et sous notre propre bannière. De toute manière, il ne se laissera pas oublier.

Mais j'ai délibérément voulu souligner la gravité et l'exemplarité du défi européen que nous avons à relever.

D'abord en lui-même. De quoi s'agit-il ? De réussir la transformation de ce qui, depuis 40 ans, constituait la Communauté de l'Europe de l'ouest, en quelque chose d'autre qui sera l'Union de la Grande Europe. Les difficultés seront considérables : quels pays ? quelles institutions ? quelles politiques communes ? quelles solidarités vis-à-vis de l'extérieur ? Mais qui ne voit que l'avenir de nos Nations se joue là ?

Défi donc, en second lieu, pour la diplomatie française elle-même et pour ce qui devrait en être l'arme principale, c'est-à-dire sa capacité de proposition et

d'innovation. La place que nous aurons, nous Français, dans le monde dépendra, on l'a vu à propos du GATT, à bien des égards, de la manière dont nous saurons faire naître une Europe nouvelle, forte, ambitieuse, et du poids que nous y pèserons.

Défi enfin pour notre ministère lui-même, pour son aptitude à s'adapter, à se doter des compétences nécessaires, à assumer sa tâche de coordination de l'action extérieure de la France.

Nos efforts devront s'inscrire dans la durée, la patience, la résolution. Il y aura des difficultés et des échecs. Mais il faudra garder le cap et, en disant cela, je porte naturellement le regard bien au-delà des premiers mois de l'an prochain.

Vous, diplomates, savez sans doute, plus que d'autres, la dose de persévérance et d'humilité tout à la fois qui est nécessaire pour atteindre, sur la scène internationale, des objectifs parfois modestes.

Mais, au bout du compte, c'est la continuité de l'effort, la cohérence de l'action, et surtout la confiance partagée dans la vocation de la France à tenir le premier rang qui font les grandes politiques. C'est pourquoi vous en êtes, avec ceux à qui le pays a confié la charge de les gouverner, les acteurs souvent cachés mais indispensables.

Soyons donc ensemble porteurs de cette ambition.

PARIS, 1^{er} SEPTEMBRE 1994

Conférence des ambassadeurs - Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé aux radios

Algérie - délivrance des visas

Q - Monsieur le ministre, la délivrance des visas est interrompue pour l'instant en Algérie. Qu'en est-il ?

R - Ce n'est pas exact. Nous sommes en train de changer les modalités de délivrance des visas. Le problème devant lequel je me trouvais est tout à fait simple à poser : pouvais-je continuer à exposer la vie des fonctionnaires français, agents du ministère des Affaires étrangères ou gendarmes qui étaient dans des bureaux ouverts au public, impossibles à protéger, à sécuriser pour continuer à délivrer des visas comme avant, ou fallait-il changer la procédure de délivrance des visas pour mieux assurer la protection de nos fonctionnaires ? Entre ces deux solutions, je n'ai pas à hésiter. Je crois que mon devoir et la priorité du gouvernement français, c'est de protéger les agents qui le servent sur le territoire algérien. Voilà pourquoi nous avons transféré, comme je l'ai dit, la procédure de délivrance des visas par boîte postale : on écrira. Une cellule, installée à Nantes, traitera ces demandes de visas. Il est exact que pendant quelques jours, il y aura une période de rodage, mais à terme, je pense que ce système permettra de traiter les cas urgents et importants. En tout cas, il est tout à fait inexact de parler de fermeture des frontières.

Irlande du Nord - Irlande - instauration d'une trêve

Q - Un petit mot sur l'Irlande du Nord, Monsieur le ministre. On a l'impression que cela n'intéresse pas grand monde. Cela fait 25 ans de conflit, c'est à deux heures de Paris et il s'y passe des choses. Quelle est votre appréciation de la situation sur le terrain ?

R - Moi, cela m'intéresse. Ce conflit a été long et tragique. Il y a eu des centaines de morts, aux portes de l'Europe, et ce conflit, là encore, est un peu d'un autre âge, fondé sur ce qu'il faut bien appeler une sorte de guerre de religion. Donc, les perspectives de le voir aujourd'hui s'arrêter sont pour tous les Européens, pour les Français en particulier, une très forte et une très importante nouvelle. J'espère que les engagements qui viennent d'être pris seront tenus et aboutiront rapidement à un règlement durable, à un véritable règlement de paix, à une réconciliation entre ces deux populations que rien de ne devrait séparer en vérité.

Ex-Yougoslavie - Bosnie

Q - Craignez-vous que l'unité du groupe de contact soit mise à mal par l'évolution de la position russe concernant la Bosnie ?

R - Le maintien de la cohésion du groupe de contact est ma priorité. Vous savez que nous avons eu beaucoup de mal à obtenir la constitution de ce groupe. Il a bien travaillé, il a bien fonctionné. Il y a, c'est vrai, des différences de sensibilité et d'approche en son sein. Nous l'avons vu au cours des précédentes réunions. On le voit encore aujourd'hui. Eh, bien, réunissons-nous à nouveau pour en discuter et pour bâtir une nouvelle position commune.

Q - Est-ce que la date du 15 octobre est un point fixe, une date butoir selon vous ?

R - C'est une date de l'administration américaine, serais-je tenté de dire. La priorité, pour l'instant, à nos yeux, c'est d'essayer de tirer tout le parti possible des changements d'attitude des autorités de Belgrade. Il faut que nous vérifions qu'elles sont vraiment déterminées à faire céder Pale. Si elles le veulent, elles le peuvent. Il faut donc mettre en place d'une manière ou d'une autre un contrôle de la frontière entre la Serbie et la Bosnie et, si ceci fonctionne, je pense alors qu'il faudrait s'engager dans la voie d'un allègement progressif des sanctions sur Belgrade. Voilà la carte qu'il faut jouer pour essayer d'éviter le recours à des solutions qui sont des solutions extrêmes.

Q - Il n'y aura donc pas allègement des sanctions à l'égard de Belgrade sans un mécanisme de contrôle international de la frontière entre la Serbie et la Bosnie ?

R - Je pense qu'il faut vérifier les choses avant de s'engager dans un allègement mais les modalités de vérification peuvent être discutées.